



# Inserm

La science pour la santé  
From science to health

Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est

Décision n° 2021-40

## LA DELEGUEE REGIONALE

### ORDONNATEUR SECONDAIRE DE LA DELEGATION REGIONALE DE PARIS-IDF CENTRE-EST

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012** relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié** relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret n° 84-278 du 12 août 1984** relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

**Vu la décision Inserm DAJ n° 2018-112** donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires et précisant les modalités de délégation de leur signature afin d'assurer le fonctionnement des délégations régionales et des formations de recherche ;

**Vu la décision Inserm DAJ n° 2017-177** nommant Madame Camille CHAUDONNERET déléguée régionale et ordonnateur secondaire pour la délégation régionale de Paris-IDF Centre-Est ;

#### DECIDE

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée régionale et dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à compter du 16 décembre 2021, à Madame Fanta SAKHO, ingénieur d'études, affectée à la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est, en qualité de gestionnaire financier, à l'effet de signer les dépôts de candidature aux appels à projets.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 16 décembre 2021.

Fait à Paris

La Déléguée régionale,

Camille CHAUDONNERET